

FINEXSI-AUDIT
Société anonyme
d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
au capital de 57 803 euros
Siège social : 14 rue de Bassano 75016 Paris
412 029 357 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit juin,

Les actionnaires de la société FINXESI-AUDIT, société anonyme au capital de 57 803 euros, divisé en 57 803 actions de 1 euro chacune, dont le siège est au 14 rue de Bassano 75016 Paris se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social, sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par M. Vincent Papazian.

M. Antoine Sennelier est désigné comme secrétaire.

Le cabinet SOFRACO, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 57 803 actions sur les 57 803 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quart des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les lettres de convocations des actionnaires,
- la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Il est constaté que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration de la Société ;
- Nomination de nouveaux membres du Conseil d'administration ;
- Changement du siège social de la Société ;
- Pouvoirs pour les formalités.

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Messieurs Christophe Lambert, Olivier Peronnet et Olivier Courau de leurs mandats d'administrateur (en raison du rachat de la Société par Grant Thornton), décide de nommer en qualité d'administrateur à compter de ce jour et pour une durée de six ans venant à expiration à l'issue de la réunion de l'assemblée à tenir dans l'année 2030 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

- **Monsieur Vincent Papazian**, né le 13/01/1969 à Neuilly-sur Seine (92), demeurant 19 Sente du Bois des Dames 92420 Vaucresson

Monsieur Vincent Papazian déclare (i) accepter les fonctions d'administrateur et (ii) ne pas exercer dans d'autres sociétés de mandat susceptible de lui interdire l'acceptation desdites fonctions.

Il aura droit au remboursement par la Société, sur présentation des justificatifs, des frais engagés par lui dans le cadre de son mandat.

Cette résolution est adoptée à unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer, sous réserve de l'autorisation du prêt d'action et de son agrément en qualité d'actionnaire :

- **Madame Virginie Palethorpe**, née le 13/12/1974 à Paris (75), demeurant 111 Avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine,

en qualité d'administratrice et pour une durée de six ans venant à expiration à l'issue de la réunion de l'assemblée à tenir dans l'année 2030 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Madame Virginie Palethorpe déclare (i) accepter les fonctions d'administratrice et (ii) ne pas exercer dans d'autres sociétés de mandat susceptible de lui interdire l'acceptation desdites fonctions.

Elle aura droit au remboursement par la Société, sur présentation des justificatifs, des frais engagés par lui dans le cadre de son mandat.

Cette résolution est adoptée à unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer, sous réserve de l'autorisation du prêt d'action et de son agrément en qualité d'actionnaire :

- **Madame Solange Aïache**, née le 01/08/1972 à Le Raincy (93), demeurant 21 Avenue du Docteur Arnold Netter 75012 Paris

en qualité d'administratrice et pour une durée de six ans venant à expiration à l'issue de la réunion de l'assemblée à tenir dans l'année 2030 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Madame Solange Aiache déclare (i) accepter les fonctions d'administratrice et (ii) ne pas exercer dans d'autres sociétés de mandat susceptible de lui interdire l'acceptation desdites fonctions.

Elle aura droit au remboursement par la Société, sur présentation des justificatifs, des frais engagés par lui dans le cadre de son mandat.

Cette résolution est adoptée à unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à unanimité.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social du 14 rue de Bassano 75016 Paris au 29 rue du Pont 92200 Neuilly-sur-Seine et ce à compter de ce jour.

Il décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 4 – Siège social

Le siège social de la société est fixé au :

29 Rue du Pont - 92200 Neuilly-sur-Seine.

[...] »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à unanimité.

CLOTURE

Plus aucune question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les membres du bureau.

Le Président

Le secrétaire